

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le sept décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUILHEN, Maire.

**Présents** : BOUSQUIE. CASSEAU. CHAMBERT. GREZILIERES. GUILHEN. JONQUIERES. IMBERT. TRANIER. TROCHON. VIARGUES BRAVO.

**Représenté** : CALVET Nicolas par CHAMBERT Bernard

**Excusée** : CABRIT/GOORIS/VECHAMBRE

**Secrétaire de séance** : Monsieur IMBERT Loïc

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la dernière séance, en date du 12 octobre 2021.

**1) MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2021 030 – LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DE L'ECOLE DE MORLHON LE HAUT**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'extension de l'Ecole. Le coût des travaux est estimé à 250 000€ HT.

Monsieur le Maire expose ensuite à l'assemblée la modification de la procédure pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre de cette opération et explique que la procédure choisie est une procédure simplifiée sans avis d'appel à concurrence.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le lancement de la procédure simplifiée sans avis d'appel à concurrence,
- d'autoriser le versement d'une prime de 1200€ HT à chacun des candidats ayant remis une offre,
- autoriser Monsieur le Maire à lancer les consultations de CSPS, de bureau de contrôle,...
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de ces marchés.

**2) APPROBATION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE ENEDIS ET LA COMMUNE DE MORLHON LE HAUT**

La société EREL est chargée par ENEDIS de travaux de raccordement au lieu-dit « Bessous » - raccordement de producteurs photovoltaïques. Les travaux doivent emprunter le domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer une convention de servitudes avec la société ENEDIS.

### **3) ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif (RPQS). Après discussion sur ce rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le RPQS 2020 de l'assainissement collectif de la commune.

### **4) RESSOURCES HUMAINES : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AVEYRON**

A l'unanimité, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- De confier le suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron pour une durée de 3 ans à compter du 01 janvier 2022.

### **5) AVIS SUR LE DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION**

Monsieur le Maire donne lecture du dossier d'enquête publique sur l'élaboration du PPRI Moyenne et basse Vallée de l'Aveyron, l'enquête publique se déroulera du 17 janvier 2022 au 18 février 2022 inclus. Un registre sera à disposition en Mairie aux heures d'ouverture.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce dossier.

### **6) DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) d'Ouest Aveyron Communauté est en cours d'élaboration sur l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes. Il explique que le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) est la pièce centrale du PLUI qui définit les orientations d'aménagement et d'urbanisme retenues et comprend 29 communes au caractère rural.

Le territoire comprend à la fois le pôle principal (Villefranche de Rouergue), des bourgs-centres (Villeneuve/Najac/La Fouillade) et de nombreux villages. Il doit être compatible avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Monsieur le Maire expose le projet de PADD et les orientations générales retenues :

- s'appuyer sur un cadre rural, patrimonial et naturel remarquable,
- garantir le bon fonctionnement de l'activité agricole,
- assurer un développement démographique fort et cohérent,
- soutenir le développement économique,
- s'inscrire dans la transition écologique.

Il déclare le débat ouvert.

La présentation n'a pas fait l'objet d'observations importantes.

## 1) Questions diverses :

► **Aliénation d'un chemin rural au lieu-dit « Le Rebeau » et d'une voie communale au lieu-dit « Le Puech » :** Monsieur le Maire rappelle la demande de Mr et Mme GOORIS Geoffroy pour l'acquisition du chemin rural qui dessert leur propriété au lieu-dit « Le Rebeau » et les demandes de Mme DEBERLE Mathilde, de Mr et Mme DELAROQUE Adrien pour l'acquisition de deux délaissés de voirie communale au lieu-dit « Le Puech ».

Une enquête publique s'est déroulée du 15 Novembre 2021 9H00 au 02 Décembre 2021 12h00.

Monsieur le Maire donne lecture des observations recueillies lors de l'enquête publique ainsi que la conclusion du commissaire enquêteur qui donne un avis favorable pour l'aliénation du chemin rural du Rebeau et pour les deux parcelles considérées comme des délaissés de voiries communales.

Le conseil municipal décide après lecture de ces éléments, de poursuivre l'aliénation de ces parties de voiries et par délibération au cours d'un prochain conseil municipal, les élus se prononceront pour déclasser ces parties de voiries communales qui seront transférées dans le domaine privé de la commune après un bornage effectué par un géomètre.

► **Refuge SPA à Villefranche de Rouergue :** La création d'un refuge SPA à Villefranche de Rouergue devrait voir le jour à la fin de l'année 2022. Le futur refuge pour animaux sera installé dans les anciens haras à la Madeleine. Ce sera un refuge municipal porté par la commune de Villefranche de Rouergue. Les communes pourront bénéficier de son service moyennant une adhésion à la SPA dont le montant sera de 1,50€ par habitant. Considérant ce coût important par la commune par rapport au besoin, les élus souhaitent voir avec « la pension de Coralie » située le Mas de Mouly 12200 LE BAS SEGALA.

► **Déchets – nouveau schéma de collecte - futurs emplacements points de proximité :** Des colonnes aériennes seront disposées sur la commune de MORLHON LE HAUT et les autres communes de la Communauté de Communes Ouest Aveyron Communauté. Une pour les ordures ménagères résiduelles (sac noir), une pour la collecte sélective et une pour le verre. Sur la commune de MORLHON LE HAUT, il y aura sept aires de collecte :

- Place de la Mairie/église,
- au stade,
- au Et's Lagarrigue,
- lieu-dit « Les Alets »,
- lieu-dit « Baraque de Bannes »,
- lieu-dit « Marmont »
- au bas du lotissement « Puech Lande/Chanteclair.

► **PDIPR :** La Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 05 novembre 2021 a validé l'inscription du chemin longeant « la Doulouze ».

► **Visite de Monsieur le Sous-Préfet :** A l'invitation du Conseil Municipal, Monsieur Raymond Guillaume, le sous-Préfet de Villefranche de Rouergue est venu prendre contact avec les élus et les conseillers départementaux Mr André AT et Mme MAZARS Brigitte mais aussi avec le PDG de l'entreprise ALTEC, monsieur LEGENDRE le mardi 30 novembre 2021.

► **Vœux 2022** : La cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 23 janvier 2022 si la situation sanitaire s'améliore.

VU PAR NOUS, PHILIPPE GUILHEN, MAIRE DE LA COMMUNE DE MORLHON LE HAUT, POUR ETRE AFFICHE, LE 14 DECEMBRE 2021, AU PANNEAU D'AFFICHAGE DE LA MAIRIE, CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE L'ARTICLE 56 DE LA LOI DU 05 AOUT 1884.

FAIT à MORLHON LE HAUT, le 14 décembre 2021

Le Maire : Philippe GUILHEN

